

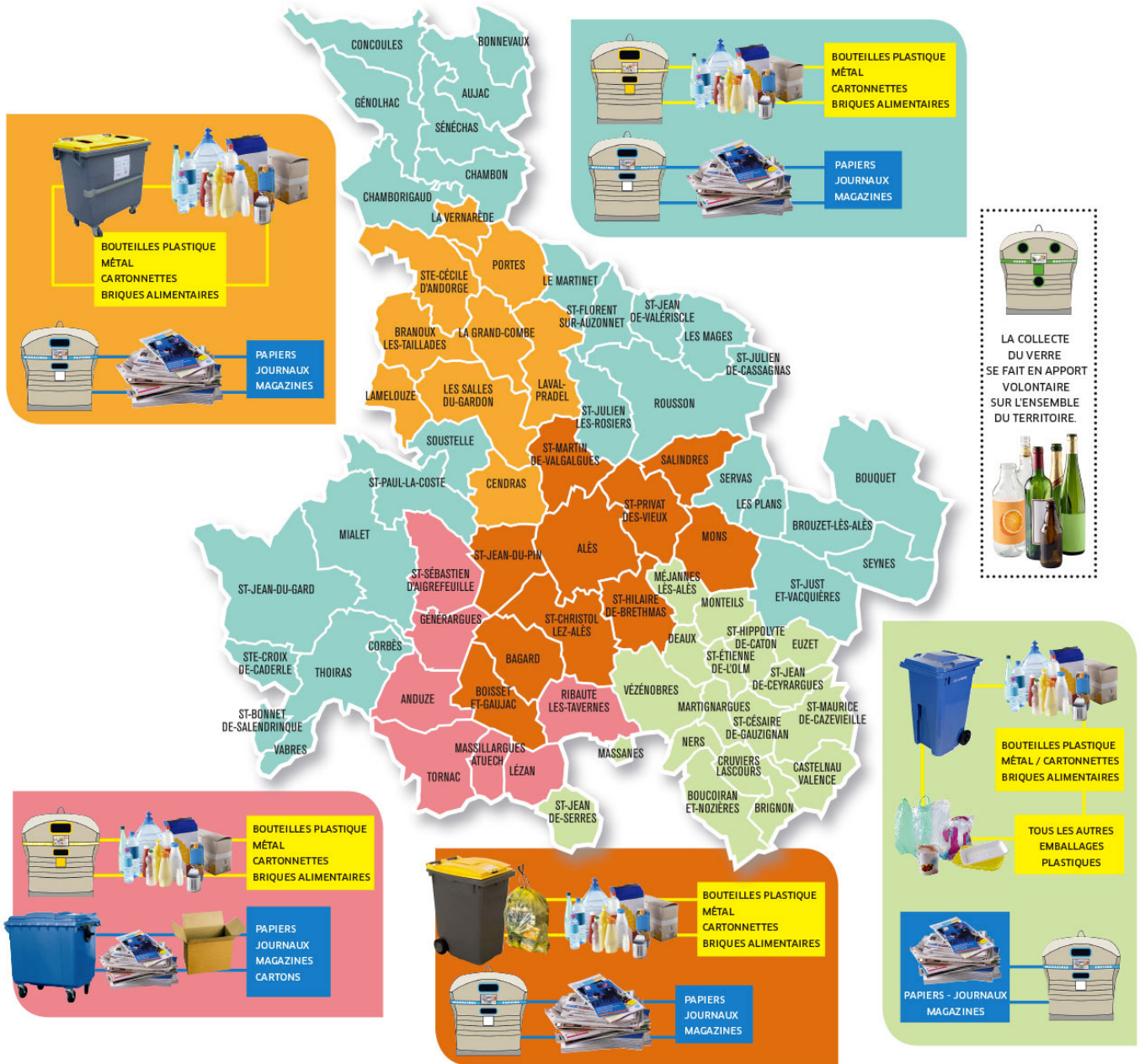
Tri sélectif

Tout un programme pour vous aider à bien trier vos déchets.

Faire le geste de tri, c'est s'engager dans une démarche de développement durable en permettant l'économie de matières premières et d'énergie mais également en diminuant la quantité d'ordures ménagères résiduelles à éliminer.

Les consignes de tri

Faire le geste de tri, c'est s'engager dans une démarche de développement durable en permettant l'économie de matières premières et d'énergie mais également en diminuant la quantité d'ordures ménagères résiduelles à éliminer.



L'organisation de la collecte



Ici, je trie le mercredi

Dans ces 19 communes, les camions de l'Agglo ramassent les sacs jaunes en porte-à-porte et collectent les déchets déposés dans les bacs aux couvercles jaunes.

- **Quand ?** Tous les mercredis.
- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop,
- **Comment ?** Je sors mon sac jaune ou mon bac de collecte individuel le mardi, à partir de 19h. Si j'ai un "arbre à tri" à proximité de chez moi, j'y accroche mon sac jaune le mardi soir, pas avant. Je rentre mon bac le mercredi, avant 19h..

Ici, je trie grâce aux bornes d'apport volontaire.

Ces 37 communes font l'objet d'une collecte en bornes d'apport volontaire.

- **Quand ?** Je peux y déposer mes emballages triés à n'importe quel moment de la semaine.

Le niveau de remplissage des bornes est surveillé par les agents de l'Agglo pour les vider.

- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop, ...

Ici, je trie avec les bacs bleus

Ces 18 communes sont équipées de bacs bleus pour y glisser les emballages à recycler.

- **Quand ?** Je peux y déposer mes emballages triés à n'importe quel moment de la semaine. Le niveau de remplissage des bacs est surveillé par les agents de collectivité pour les vider.
- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop, sacs, sachets et films plastiques, pots, boîtes et barquettes plastiques.

Les ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri ont pour mission d'informer et d'inciter les habitants à trier correctement leurs déchets. Pour cela, ils organisent des réunions, tiennent des stands, organisent des animations dans les écoles..., pour expliquer les principes et les enjeux de la collecte sélective.

Les ambassadeurs du tri sont à la disposition de chacun pour toutes informations concernant la collecte sélective, les jours de collecte, les emplacements des colonnes, et pour tous conseils relatifs au tri.

Vous pouvez contacter les ambassadeurs du tri :

- par téléphone au [0 800 540 540](tel:0800540540)
- ou par mail à l'adresse ambassadeur.tri@alesagglo.fr

Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)

Téléchargement

Téléchargez le Guide pratique du tri Alès Agglomération
(PDF – 2 Mo)

[Cliquez ici](#)

Téléchargez le Guide pratique du tri Anduze
(PDF – 937 Ko)

[Cliquez ici](#)

Téléchargez le Guide pratique du tri Sitom sud Gard
(PDF – 2 Mo)

[Cliquez ici](#)